

Alain Baudin
Maire de Niort (79)

Délégué municipal à la famille : A Niort la politique de la famille fait partie intégrante de la politique sociale. Lors de la prochaine mandature un adjoint au maire recevra délégation pour me représenter à la tête du CCAS et pour organiser un grand forum social que j'appelle de mes vœux afin de faire le point sur l'ensemble des actions que notre collectivité peut mettre en œuvre dans ce domaine avec tous les partenaires et toutes les associations qui souhaiteront s'y associer.

L'Etat civil : Vous attirez mon attention sur la fragilité des liens du mariage. Il faut savoir que le maire et les adjoints, officiers d'Etat civil peuvent s'appuyer sur les conseils des services de la préfecture ou de la justice pour veiller à ce que les mariages soient réguliers notamment en ce qui concerne les personnes fragiles, faciles à manipuler. Nous sommes tout à fait vigilant quant à ces questions cela nous a déjà permis d'éviter des mariages irréguliers. Si la légalisation de l'union des personnes de même sexe survient j'appliquerai la loi.

Petite enfance et adolescence : l'accueil de la petite enfance à Niort est l'une des actions sociales les plus importantes mise en place depuis de nombreuses années. Je souhaite développer nos crèches publiques. Après avoir repris la crèche entraide maternelle pour éviter la fermeture, nous avons programmé une nouvelle crèche au cœur du quartier de la Gavacherie. Je favoriserai par ailleurs des haltes garderies pour les personnes seules en recherche d'emploi.

Aider les parents : La collectivité apporte son soutien à de nombreuses associations à des titres divers mais, avec l'ORU, nous aurons l'occasion de créer un pôle femmes/familles pour aider notamment les familles monoparentales. Niort est reconnue comme « Ville amie des enfants » par l'UNICEF, avec ce label nous poursuivrons plusieurs actions dont le dispositif « coup de pouce » mis en place depuis deux ans pour favoriser la réussite éducative et qui a l'originalité de s'adresser aux enfants et aux parents.

Carte famille : Nous appliquons depuis des années le dispositif des quotients familiaux pour un certain nombre de services municipaux. Ce dispositif sera sans doute adapté mais il répond à mon sens à cette préoccupation sociale permettent aux familles quelles que soient leur revenus de profiter de ces services.

Taxe d'habitation : La ville de Niort pratique des abattements à la TH souvent supérieurs à ceux d'autres villes. En ce qui concerne l'abattement pour charges de famille l'abattement est de 15 % à Niort (comme à Poitiers et Lorient) alors que les autres villes voisines se situent à 10 %. En ce qui concerne l'abattement pour autres personnes à charges (ascendants, invalides...) il est à Niort de 20 % alors qu'il se situe à 15% pour les autres villes voisines.

Pouvoirs de police : il m'est arrivé de m'exprimer à l'encontre de certaines affiches commerciales, toutefois ce fut assez rare car les organismes de contrôle de la publicité veillent avec vigilance. En revanche, notre direction de la réglementation veille quant aux affichages sauvages et fait enlever tout ce qui peut polluer notre environnement. Vous pouvez constater que l'invasion des affiches vantant les sites pornographiques a été jugulée depuis quelques années.

Logement des familles : Avec 23% de logements sociaux, la ville de Niort dépasse le taux obligatoire prévu par la Loi. Le logement social est une préoccupation municipale depuis des années. Dans ce domaine la ville n'agit pas directement mais en partenariat avec les organismes de logements sociaux. Les opérateurs répertoriés dans notre ville sont l'OPAC-Habitat Sud Deux Sèvres, la SEMIE et la SA HLM (CIL). Chacun de ces organismes applique les critères adaptés pour l'attribution des logements. Avec l'opération de renouvellement urbain qui démarre, nous allons revitaliser deux quartiers importants, le Clou Bouchet et la Tour Chabot-Gavacherie. Ce programme va avoir des conséquences sur toute la ville en matière de mixité sociale, de renouveau des logements et de désenclavement .

Ouverture des commerces le dimanche : l'ouverture des commerces le dimanche est strictement réglementé et contingenté et la municipalité n'accorde d'autorisation que de façon régulière lors des périodes spécifiques et dans la limite des jours autorisés.

Qualité de la vie collective, patrimoine religieux communal : J'ai indiqué dans mon programme que je serai très attentif à ce que les services municipaux s'adaptent davantage aux réalités de terrains et soient plus en phase avec les usagers. J'ai aussi pris l'engagement que la collectivité devait répondre à des comportements peu respectueux de la propreté dans le domaine public. Malgré un taux de délinquance faible à Niort, je renforcerai la lutte contre toutes les formes d'incivilités que sont les déjections canines ou les tags. En ce qui concerne la circulation mon objectif est d'arriver à un partage harmonieux du domaine public entre toutes les formes de déplacements, voitures particulières, piétons, utilisateurs de deux roues... Je ne tiens pas à stigmatiser l'automobile facteur de liberté pour aller et venir et pour le travail mais je ne tiens pas à ce que la voiture impose sa dictature en centre ville. Tous les équipements et

bâtiments municipaux sont entretenus régulièrement et de façon planifiée, il en va des églises comme tous les autres bâtiments notables de notre patrimoine. Leur affectation au culte ne me semble pas devoir poser le moindre problème.